



DECISION DU MAIRE

Décision autorisant la signature d'une vente d'un bien communal

Le Maire de la Commune de Buhl

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les délibérations n°20200610-04 du 10 juin 2020 et n°20200710-07 du 10 juillet 2020, portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

CONSIDERANT l'offre de Mr

68500 JUNGHOLTZ d'acquérir :

- La remorque petit modèle Marque DEVES N°96-0005 pour la somme de 300 euros TTC ;
- La remorque DEVES immatriculé AC-422-SX N°14/16 pour la somme de 500 euros TTC.

DECIDE

ARTICLE 1 :

DE VENDRE à Mr

68500 JUNGHOLTZ :

- La remorque Petit modèle Marque DEVES N°96-0005 pour la somme de 300 euros TTC ;
- La remorque DEVES immatriculé AC-422-SX N°14/16 pour la somme de 500 euros TTC.

ARTICLE 2

DE SORTIR les biens n°96-005 et 14/16 de l'inventaire de la Ville.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Buhl et ampliation en sera adressée à M. le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller et au Demandeur.

Buhl, le 12 mars 2026

Le Maire :

Yves COQUELLE

Mis en ligne le : le 17 mars 2026